

MAIRIE DE BRENNILIS

LE BOURG

29690 BRENNILIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.

L'an deux mille dix, le 29 mai à 10 h 00.

**Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.**

**Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoaric, Alexis
Manac'h, Carole le Boulanger, Sylvie Birhart, Jérôme Cochenec, Jean Faillart, Berc'hed
Troadec**

Absente, excusée: Anita Daniel, procuration à Jérôme Cochenec

Convocation: 7 mai 2010

Secrétaire de séance: Françoise Borgne

Objet : Avenant 2010, Convention Bretagne Vivante-SEPNB

Le Conseil municipal de Brennilis,

Vu la Convention d'objectifs signée le 16 février 2009 avec l'Association Bretagne
Vivante-SEPNB

Après en avoir délibéré,

Décide, par six voix pour, trois voix contre et deux abstentions :

- d'adopter l'avenant ci-annexé au titre des activités couvertes par la Convention pour l'année 2010 ;
- de rémunérer à hauteur de 400 € par mois le travail de stagiaire à réaliser dans le cadre de l'activité Plantes invasives retenue au titre de l'avenant 2010 susvisé ;
- d'imputer le coût des activités, soit 6.400 €, au chapitre D6226 (Honoraires) du budget de fonctionnement de la Commune ;
- d'imputer la rémunération du stagiaire attaché à l'activité Plantes invasives au chapitre D6413 (Personnel non titulaire) du budget de fonctionnement de la commune.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

entre la Commune de Brennilis et l'association Bretagne Vivante-SEPNB

Année 2010

ENTRE

La Commune de Brennilis, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Victor GRUAT, agissant en vertu d'une attribution du Conseil Municipal déléguée,

ET

L'association Bretagne Vivante-SEPNB, 186, rue Anatole France, BP 63121, 29231 Brest cedex 3, représentée par son Président

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Conformément à la convention signée des deux parties, il est convenu pour l'année 2010 du versement par la commune de Brennilis d'une subvention de 6 400 euros correspondant au soutien apporté aux activités suivantes :

- 4 demi-journées d'intervention pour l'école de Brennilis comprenant la préparation et l'intervention de l'animateur ainsi que ses frais pour 900 euros
- 4 demi-journées d'animation par semaine à destination du grand public durant l'été du 8 juillet au 31 août financés par la dotation du Conseil Général du Finistère
- 6 après-midi par semaine d'ouverture de la maison de la réserve naturelle et des castors durant l'été du 15 juin au 8 juillet et du 1er au 15 septembre pour 3000 €
- Un soutien forfaitaire aux activités de conseil et d'expertises pour un montant de 900 euros.
- Le soutien à une étude « renouées asiatiques » pour un montant de 1600 € (hors indemnités stagiaires) comprenant :
 - la cartographie des différentes zones de renouées japonaises et autres invasives – rivières et routes ;
 - la typologie des stations de renouées et autres invasives ;
 - des outils de communication et de sensibilisation.

Dates de versement

Le montant de la subvention municipale n'est effectif et exécutoire qu'après le vote du budget de la ville par le Conseil Municipal. Le règlement se fera en trois versements :

- le premier au mois de janvier, sous forme d'avance,
- le deuxième au mois d'avril,
- le solde au mois de septembre.

A Brennilis, le

Le Maire

Le Président de Bretagne Vivante

Plan de lutte contre les espèces invasives

sur les communes du Yeun Elez

Mairie de Brennilis

Proposition de partenariat

Lors de la commission consultative « environnement » du Conseil Municipal de Brennilis du 17 septembre 2009, dirigée par M. le Maire de Brennilis, vice-pdt de la Communauté de Communes du Yeun Elez chargé de l'environnement, Bretagne Vivante a été sollicitée pour faire une proposition de rédaction d'un plan d'action de lutte contre les renouées asiatiques. Il concernerait le territoire de Brennilis et, éventuellement à terme, d'autres communes de la Communauté de commune du Yeun Elez.

La proposition ici formulée est basée sur le recours à un stagiaire pour réaliser le travail.

Ce plan d'action devrait comprendre les chapitres suivants :

Plan de travail

1. Cartographie des différentes zones de renouées japonaises et autres invasives – rivières et routes

- cartographie SIG sur fond IGN 25
- estimation de la surface de chaque tache
- fiche descriptive du Conservatoire Botanique de Brest
- comparaison avec la cartographie Docob

2. Typologie des stations de renouées et autres invasives

- Hiérarchisation des enjeux en terme d'intervention
- Description des solutions techniques adaptées aux contextes et aux enjeux
- Évaluation du coût
- Proposition d'une méthodologie de suivi

3. Outil de communication et de sensibilisation

- Réalisation d'une maquette de document à destination de la population locale
- Rédaction d'arrêtés municipaux type réglementant la plantation d'espèces exogènes

Budget

Indemnités de stage 800 €

Frais de déplacements 100 €

Encadrement et suivi (5 jours dont 3 salariés) 1 200 €

Frais de gestion 300 €

Total 2 400 euros net de taxes

Bretagne Vivante n'étant pas assujettie à la TVA, les prix s'entendent nets de taxes.